



Commune de Fouleix

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2023

Le mercredi vingt-neuf mars deux-mille-vingt-trois, à 20H00, le conseil municipal de FOULEIX s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Emmanuel LEGAY.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, REYSSET Thierry et MALLET Jérôme.
Mesdames BRUNAT Aurélie, LAMBERT Ludivine et KOK Virginie.

Absents excusés : Mesdames BAYOL Nathalie et LAVISA Candy
Messieurs ANDRADE SIMAL Marco et MALLET Loïc.

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludivine LAMBERT a été désignée comme secrétaire de séance.

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

L'organisation de la semaine scolaire à partir de Septembre 2023

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Compte administratif 2022

Présenté par le Doyen et voté en l'absence du Maire, il est adopté par l'assemblée à l'unanimité des membres votants.

Compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 étant en tout point identique au compte administratif 2022, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de reporter en fonctionnement R002 la somme de 220 766.44 €.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2022

M. le Maire présente au conseil municipal l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2022 afin de respecter la nouvelle obligation de transparence relative à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Vote des trois taxes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification 1259 des taux d'imposition :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les taux des taxes communales suivants :
 - taxe foncière (bâti) : 45,36 %
 - taxe foncière (non bâti) : 61,04 %
 - taxe habitation résidences secondaires : 11.35 %

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités à suivre.

Renouvellement des Subventions aux Associations en 2023

M. le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous qui en font la demande :

COMITE DES FETES DE FOULEIX	500 €
PERIGORD QUEBEC PAYS VERNOIS	150 €
RASED SECTEUR VERGT SUD	30 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100 €
CLUB DE FOOT VERNOIS	500 €
INSTITUT BERGONIE	100 €
AMICALE DES 4 SAISONS	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE FOULEIX	615 €
ENFANTS DU PAYS DE BELEYME	50 €
POMPIERS DE VERGT	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
DES BOULES AU NEZ	100 €
VERGT FESTIVITES	215 €
ASSOCIATION LA CLE	500 €
AMFTELETHON	100 €
LES VERGT'MISSOTS EN FÊTE	200 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ECOLE DE GRUN BORDAS	500 €

TERRES EN FÊTE	5000 €
AMICALE DE CHASSE DE FOULEIX	150 €
TOTAL	9460 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve le versement des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessus.

Aide financière à l'association « TERRE EN FÊTE »

M. le Maire propose d'apporter une aide financière à l'association « TERRE EN FÊTE » pour leur manifestation édition 2023. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 5 000 € et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 est présenté par M. le Maire, sa présentation n'amène pas de questions particulières. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

M. le Maire expose que suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, il revient désormais au conseil municipal d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Approbation des statuts de l'ATD 24

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts modifiés de l'ATD24.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le taux de 100% pour tous les avancements de grade.

Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade

M. le Maire explique qu'il y aura 3 avancements de grade effectif au 1^{er} avril et 1^{er} mai 2023 et qu'il convient de créer les nouveaux grades d'emploi au tableau des effectifs.

Le conseil municipal approuve à la création des grades suivants à compter du 1^{er} mai 2023 :

- 2 Adjoints technique principal 1^{ère} classe
- 1 Adjoint animation principal 1^{ère} classe

Nouvelle organisation des TAP à la rentrée scolaire de 2023 :

M. le Maire explique que la nouvelle organisation des TAP pour la rentrée scolaire de septembre 2023 a été approuvée en conseil d'école du 14/03/2023 et il propose au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux horaires comme suit :

Classe de CE2/CM1 et CM1/CM2 :

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaires (TAP)
LUNDI	9h00-12h00	12h00 -13h30	13h30-16h30	
MARDI	9h00-12h00	12h00 -13h30	13h30-16h30	
MERCREDI	9h00-12h00			
JEUDI	9h00-12h00	12h00 -13h30	13h30-16h30	
VENDREDI	9h00-12h00	12h00 -13h30		13h30-16h30

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux horaires applicable à partir du 1^{er} septembre 2023.

Questions diverses :

- **Préparation de la fête de la fraise du dimanche 21 mai 2023 :** Mettre plus en valeur la commune de Fouleix et proposition de faire participer le comité des fêtes.
- **Commission Travaux de voirie 2023 : Bilan des travaux à faire sur les routes et chemins :**
 - Chemin des pelouses sèches à goudronner
 - Chemin des cigales à refaire sur certaines portions
 - Chemin du maraîcher 100 mètres à reprendre
 - Chemin du Pézul 150 mètres à reprendre
 - Route du château « borne bleu jusqu'au croisement »
 - Patte d'oie route du château « chez M. Gallet jusqu'au château »
 - Route de la grange moitié de la route depuis le bourg
 - Reprendre les trous un peu partout sur les différentes routes dont les trous sur la route du cantonnier et le chemin du Coderc.
- **Espace Vert :** Les jeux à ressort sont à réparer et des arbres morts sont à remplacer.
- **Salle des fêtes :** Le conseil municipal propose d'acheter une machine pour laver le sol et la mise en place d'un composteur.
- **École primaire :** Discussion au sujet d'une nouvelle classe dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h01.

Le Maire
Emmanuel LEGAY



La secrétaire de séance
LAMBERT Ludvine

